

Certificat en arts plastiques - 4172

RESPONSABLE :

Martin Beauregard
819 762-0971 poste 2352

SCOLARITÉ :

30 crédits, Premier cycle

OBJECTIFS :

Permettre et favoriser une ouverture sur le monde des arts plastiques par l'interaction de l'apprentissage formel du langage plastique et de l'utilisation de ces connaissances à travers l'expression plastique. Faciliter, stimuler et encourager la découverte des modes d'expression personnelle et en favoriser le développement par une démarche intuitive d'intégration par certaines disciplines de l'art. Les explorations proposées en dessin, en couleur, en sculpture et en histoire de l'art font de ce certificat une expérience globale en arts plastiques. Elles favorisent une réflexion théorique sur la pratique en permettant de situer la fonction de l'art dans un processus de personnalisation et dans son rôle social.

Ce programme s'adresse à toute personne, déjà sensibilisée au domaine des arts plastiques ou oeuvrant de près ou de loin dans ce domaine, qui souhaite développer sa culture personnelle et ses moyens d'expression créatrice. Il perfectionne les enseignants ou les autres formateurs dans le champ de l'éducation artistique.

Pour les fins d'émission d'un grade de bachelier par cumul de certificats, le secteur de rattachement de ce programme est « ARTS ».

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.

Base études universitaires

Avoir complété au moins 15 crédits d'un baccalauréat ou d'un certificat dans le domaine des arts.

Base expérience

Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins 21 ans.

Il faut avoir travaillé dans le secteur des arts, avoir suivi des cours dans le domaine ou avoir des productions personnelles; le candidat doit démontrer une capacité à entreprendre des études universitaires.

Le candidat peut être tenu de fournir des attestations, de présenter un portfolio ou de passer une entrevue.

OU

Posséder une formation pertinente, supérieure aux conditions minimales d'admission.

PLAN DE FORMATION :

ARP1201	Dessin : pratique contemporaine I (3 cr.)
ARP1202	Dessin : pratique contemporaine II (3 cr.)
ARP1203	Théorie et pratique de la couleur I (3 cr.)
ARP1204	Théorie et pratique de la couleur II (3 cr.)
ARP1205	Sculpture : pratique contemporaine I (3 cr.)
ARP1206	Sculpture : pratique contemporaine II (3 cr.)
ARP1207	Processus de création I (3 cr.)
ARP1208	Processus de création II (3 cr.)
ARP2221	Art canadien (3 cr.)
ARP2223	Art et société (3 cr.)

* : Disponible à distance

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES :

Base d'expérience:

Si l'expérience n'est pas jugée pertinente, l'étudiant pourra être admis au programme "Libre premier cycle (9927)" pour quelques cours et devra maintenir

une moyenne de 2.5/4.3. Une nouvelle demande d'admission devra alors être transmise avec les frais requis afin de pouvoir intégrer le certificat désiré.